

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2020

Le 11 juin 2020, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation : 05/06/2020

Présents : M GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, SORIGNET Michelle, POLLET Mireille, RAISON Sandrine, BORDET Céline, MM LAINE Christian, LAINE Jean-Marie, NICOLLE Eric, PLAUD Richard, NEAU Cyril, DECOMBE Christian.

Absentes excusées : ALIZON Mireille, GUERIN Vanessa.

Monsieur Cyril NEAU a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

TAXES COMMUNALES 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition en 2020. Cette année seule les taux des taxes foncières bâti et non bâti sont votées par le Conseil municipal, car l'Etat a supprimé la taxe d'habitation et rembourse les communes au taux de 2019 suivants les bases de 2020.

TAXES	Taux communaux 2020	Produit attendu 2020 prévisionnel
Taxe Habitation	9.50 % (2019)	86 488 €
Taxe Foncier bâti	9.01 %	56 375.57 €
Taxe Foncier non bâti	32.43 %	19 587.72 €
	TOTAL	75 964 €

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil vote les subventions communales à prévoir sur le budget 2020, comme suit :

- ACCA Montpellier.....	: 160 €
- Clin d'œil.....	: 160 €
- Soleil d'Automne.....	: 160 €
- Alpine Renault Saintonge.....	: 160 €
- Fondation Bergonié.....	: 100 €
- Hôpital pour enfants POITIERS.....	: 50 €
- Banque alimentaire.....	: 100 €
- Secours catholique Gémozac.....	: 50 €
- foyer socio-éducatif du collège de Gémozac.....	: 150 €
- Restos du cœur.....	: 50 €
- France Alzheimer 17.....	: 50 €
-Ligue contre le cancer.....	: 50 €
Chambre des métiers 17.....	: 43 €
TOTAL des subventions 2020.....	: 1 283 €

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2020 équilibré ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	<u>Investissement</u> :
Dépenses : 742 131 €	Dépenses : 572 818 €
Recettes : 742 131 €	Recettes : 572 818 €

BUDGET ANNEXE MULTISERVICE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe MULTISERVICE équilibré ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 74 878 €	Dépenses : 9 333 €
Recettes : 74 878 €	Recettes : 9 333 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal décide de proposer les personnes suivantes à la commission communale des impôts directs : le choix de 6 titulaires et de 6 suppléants sera effectué par le service des impôts : BONNET Gérard, CAZABON André, CHANEZ Claudette, DE ROFFIGNAC Yves, DUMONT Pierre, JACAUD Jean-Paul, JUTTAUD David, LAINE Jean-Marie, LAMBERT Jean, MALON Hélène, MARCHAND Françoise, MARLOT Philippe, MOUNIER Guy, NEAU Jacques, RAISON Régis, ROUDIER Alain, ROESBERG Martine, SARRAILH Patrick, SOBAGA Françoise, SORIGNET Jean-Claude, TOURNIER Annick, TROTIN Jean-Paul, VIOLEAU Ludovic.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 – COORDONNATEUR COMMUNAL

Le Conseil municipal nomme Sylvie Hamon, coordonnateur de la commune pour le recensement 2021. La nomination d'un agent recenseur aura lieu en octobre/novembre 2020.

DEFENSE INCENDIE – TRANCHE 3 –VILLAGES DES JOGUETS ET MOULIN DES JOGUETS

Après avis du SDIS, accord des propriétaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

- de programmer la Tranche 3 de défense incendie de la commune afin que les villages des Joguets et du Moulin des Joguets en soient pourvus
- de l'achat d'une partie de la parcelle AB N°86 et 87 pour un montant de 1 € le m2 pour 307 m2 appartenant à M et Mme MOUNIER Guy,
- de prendre à sa charge les frais de bornage et les frais notariés,
- de demander une subvention DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat afin de financer les travaux de sécurité de défense contre les incendies
- de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE RESTAURATION AVEC L'ENTREPRISE API

Suite à la crise du covid-19, l'entreprise de restauration API a dû stopper les livraisons pendant le confinement jusqu'au 18 mai 2020.

Afin que la cantine soit livrée après le déconfinement et la reprise de l'école le lundi 18 mai 2020, API a demandé un minimum de 25 repas livrés ainsi qu'une augmentation du prix des repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte un avenant N°1 au contrat de fourniture des repas pour la période du 18 mai au 18 juin 2020 et accepte les tarifs suivants durant cette période :

- repas enfant : 3.70 €HT (2.45 € HT en période normale)
- repas adulte : 4.23 € HT (2.98 € HT en période normale)

Pour information au mois de mai 2020, API a livré 79 repas enfants et 71 repas adultes.

LOGEMENT N°5A ROUTE DE MEURSAC

Le Conseil municipal décide pour faire poser des volets roulants sur les 2 grandes fenêtres côté rue du logement N°5A route de Meursac et d'accepter le devis de l'entreprise CHAUVET pour un montant de 1 350 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux recommandations de l'Etat par rapport au COVID-19 et aux contraintes demandées, le Conseil municipal décide de ne pas louer la salle des fêtes en juin et juillet 2020.
- Le Maire fait part au Conseil d'une demande de M REY d'organiser un groupement d'achat de panneaux photovoltaïques pour particuliers. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie.

Fin de la séance 23h30.